

RESOLUTION N° 04

Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), réuni en Plénière Ordinaire le 05 septembre 2016 à Douala (Cameroun),

Après avoir pris connaissance du projet de plan d'actions stratégiques 2017-2021 du GABAC,

- 1) Prend acte de la présentation qui en a été faite par le Secrétariat Permanent ;
- 2) Encourage le Secrétaire Permanent à finaliser par une démarche participative impliquant non seulement les Etats membres mais également les autres parties prenantes de la lutte anti blanchiment et contre le financement du terrorisme tant sur le plan régional qu'international ;
- 3) Prescrit au Secrétaire Permanent de déterminer le coût global des activités qui l'articulent, afin qu'il puisse servir, le cas échéant, à la recherche de financements des activités du GABAC auprès des donateurs ;

Le Président en exercice



Henri Marie DONDRA